

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-six,

Le jeudi 19 février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05/02/2026

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2026-003 Convention pour le contrôle des bornes incendies avec le SVL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié le contrôle des Prises Incendie au SVL. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans et est réalisé par Véolia dont le contrat s'est terminé le 31 décembre 2025.

Les élus du SVL ont retenu la société AGUR pour l'exploitation de son réseau d'eau potable. C'est pour cela qu'il convient de procéder à une nouvelle convention entre le SVL et la Commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention entre le SVL et la commune de Largeasse
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 12 février 2026

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE

Le Maire
Jean-Jacques GROLEAU

